

Migration

Documentation pour les enseignants

Table des matières

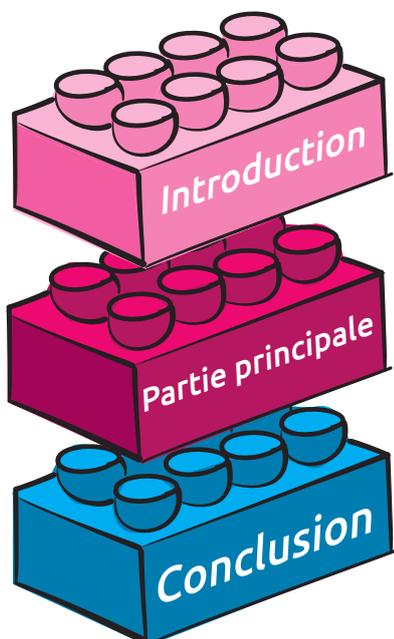
Les élèves étudient les droits et les particularités des trois groupes de migration en Suisse : les citoyens et citoyennes de l'UE/AELE, les requérants d'asile et les ressortissants de pays tiers. Elles et ils apprennent l'importance de la libre circulation des personnes pour la Suisse ainsi que les raisons de l'asile et se penchent sur l'Accord de Dublin concernant la répartition des requérants d'asile. En outre, les positions des partis politiques suisses sur la migration et la politique d'asile sont analysées et discutées.

Objectifs

- Les élèves apprennent ce que signifie le terme « migration », connaissent les trois groupes d'immigrés et savent les différencier.
- Les élèves peuvent expliquer avec leurs propres mots les bases de la libre circulation des personnes (LCP) et en connaissent les avantages et les inconvénients.
- Les élèves peuvent énumérer les différentes causes du nombre de requérants d'asile et peuvent en décrire l'évolution.
- Les élèves connaissent au moins un argument pour et un argument contre la procédure Dublin.
- Les élèves connaissent les positions des partis gouvernementaux en Suisse concernant le thème de la migration.

Types d'exercice et niveaux de difficulté

Pour ce matériel didactique, les exercices suivants, de durées et de niveaux de difficulté différents, peuvent être combinés librement.



<ul style="list-style-type: none"> • Explication du terme « migration » • Les groupes de migration en Suisse • Quiz sur les groupes de migration 	20 minutes	
	15 minutes	
	15 minutes	
<ul style="list-style-type: none"> • Libre circulation des personnes • Opportunités et défis de la LCP • Poster sur l'asile 	20 minutes	
	40 minutes	
	60 minutes	
<ul style="list-style-type: none"> • Accord de Dublin • Position des partis 	45 minutes	
	25 minutes	

Matériel

- Introduction 2 : fiche de travail « Groupes de migration en Suisse »
- Introduction 3 : fiche de travail : « Quiz sur les groupes de migration »
- Partie principale 1 : fiche de travail « Libre circulation des personnes »
- Partie principale 3 : fiches de travail « Requérants d'asile en Suisse » et « Requérants d'asile en Europe et dans le monde »
- Conclusion 1 : fiche de travail « Accord de Dublin »
- Conclusion 2 : fiche de travail « Position des partis »

Migration

Documentation pour les enseignants

Introduction 1 : explication du terme « migration »



Durée : 20 minutes

Quoi :

L'enseignant inscrit le terme « migration » au tableau. En deux minutes, les élèves notent individuellement les termes qui leur viennent à l'esprit. Par groupes de deux, les élèves échangent leurs notes et les complètent mutuellement.

En plénière, les termes sont rassemblés et organisés au tableau (p. ex. catégories telles que « raisons de la migration », « types de migration », « conséquences de la migration », etc. L'enseignant complète si nécessaire les termes « immigration » et « émigration » et demande aux élèves d'expliquer les différences.

Forme sociale : travail individuel, travail à deux, plénière

Matériel : en cas de doutes concernant le terme « migration », le « [lexique easyvote](#) » peut être consulté.

Introduction 2 : groupes de migration en Suisse



Durée : 15 minutes

Quoi :

L'enseignant projette les trois illustrations de la fiche de travail « Migration » qui expliquent les raisons pour lesquelles il est possible d'immigrer en Suisse. Les élèves formulent des hypothèses à ce sujet à l'oral.

Elles et ils regardent ensuite les deux premières minutes de la vidéo « La migration et la Suisse » et résolvent la fiche de travail. Par groupes de deux, les élèves échangent leurs solutions. Enfin, les solutions sont comparées et discutées en classe. L'enseignant est libre d'organiser cet échange comme elle ou il le souhaite.

Forme sociale : travail individuel, travail à deux, plénière

Matériel : fiche de travail « Groupes de migration en Suisse », vidéo « [La migration et la Suisse](#) »

Introduction 3 : quiz sur les groupes de migration



Durée : 15 minutes

Quoi :

L'enseignant prépare trois posters avec les termes « Citoyens de l'UE/AELE », « Ressortissants de pays tiers » et « Requérants d'asile ». Elle ou il les affiche à différents endroits de la salle de classe. Elle ou il lit différentes affirmations. Les élèves se placent devant le poster qui, selon eux, correspond à l'affirmation. L'enseignant demande à quelques élèves de justifier leur choix et donne finalement la bonne réponse et la justification.

Forme sociale : plénière

Matériel : trois grandes feuilles (posters) avec les titres suivants : « Citoyens de l'UE/AELE », « Ressortissant de pays tiers », « Requérants d'asile », fiche : « Quiz sur les groupes de migration »

Partie principale 1 : la libre circulation des personnes



Durée : 20 minutes

Quoi :

En guise d'introduction au sujet, l'enseignant prépare des billets avec les différents pays. Les élèves tirent au sort un pays et font une recherche en ligne pour déterminer s'il s'agit d'un pays de l'AELE, d'un pays de l'UE ou d'aucun des deux. Ensuite, les élèves se déplacent dans la salle de classe, se montrent mutuellement leur pays et essaient de reconnaître le pays des autres.

Après cet exercice, la vidéo « La libre circulation des personnes » est visionnée en classe. Les élèves inscrivent des légendes correspondant aux illustrations de la vidéo et répondent aux questions de la fiche de travail « La libre circulation des personnes ».

Forme sociale : plénière, travail individuel

Matériel : vidéo « [La libre circulation des personnes](#) », fiche « La libre circulation des personnes »

Partie principale 2 : opportunités et défis de la LCP



Durée : 40 minutes

Quoi :

La classe est divisée en quatre groupes. Chaque groupe reçoit une question à laquelle il doit répondre devant la classe. Les réponses peuvent être trouvées dans la vidéo « La libre circulation des personnes » ou en effectuant une recherche sur Internet. L'enseignant peut choisir librement la forme de l'échange.

- Groupe 1 : Quelles sont les opportunités économiques de la libre circulation des personnes pour la Suisse ?
- Groupe 2 : Quelles sont les opportunités sociales de la libre circulation des personnes ?
- Groupe 3 : Quels sont les défis économiques de la libre circulation des personnes ?
- Groupe 4 : Quels sont les défis sociaux de la libre circulation des personnes ?

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : vidéo « [La libre circulation des personnes](#) » ; appareil mobile, autres matériels selon la forme de présentation

Partie principale 3 : poster sur l'asile



Durée : 60 minutes

Quoi :

À l'aide d'une recherche en ligne, les élèves réalisent en groupe un poster sur le thème de l'asile. Les éléments suivants doivent figurer sur le poster :

- Définition de l'asile : que signifie l'asile ? Qui peut demander l'asile ?
- Raison de l'asile : pourquoi les personnes cherchent-elles l'asile ? Quelles peuvent être les causes de fuite ?
- Les chiffres de l'asile : les élèves résolvent les fiches de travail « Requérants d'asile en Suisse » et « Requérants d'asile en Europe et dans le monde ».
- Intégration des requérants d'asile en Suisse : quelles sont les mesures et les idées pour l'intégration des requérants d'asile ? Quels sont les défis et les solutions possibles ?

Les posters terminés sont affichés dans la salle de classe afin que les élèves puissent les observer et les étudier en détail. Les éventuelles questions sont traitées en plénière.

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : affiche, fiche de travail « Requérants d'asile en Suisse » et « Requérants d'asile en Europe et dans le monde »

Conclusion 1 : Accord de Dublin



Durée : 45 minutes

Quoi :

Les élèves lisent la FT « Accord de Dublin ». Tous les élèves se voient attribuer le rôle de « partisan » ou d'« opposant ». Par petits groupes, ils disposent de 20 minutes pour rassembler des informations complémentaires et se préparer. Un Polittalk est ensuite organisé. Questions de discussion possibles pour le Polittalk :

- L'accord de Dublin assure une répartition équitable des requérants d'asile en Europe.
- L'accord de Dublin devrait être aboli, car il n'est plus adapté à notre époque.
- Les pays de l'UE devraient être contraints d'accueillir davantage de réfugiés afin de répartir équitablement la charge.

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : fiche de travail « Accord de Dublin », [instructions pour les Polittalks](#)

Conclusion 2 : position des partis



Durée : 25 minutes

Quoi :

Par groupes de deux, les élèves reçoivent les informations d'un parti et remplissent la boussole des partis du point de vue du parti. Elles et ils préparent une courte interview. Une personne mène l'interview, l'autre représente le parti attribué. Les réponses doivent être formulées librement et ne pas être simplement lues. L'enseignant choisit un groupe de chaque parti qui présente brièvement l'interview.

Forme sociale : travail à deux, plénière

Matériel : fiche de travail « Position des partis »

Groupes de migration en Suisse

Solutions de l'introduction 1 : explication du terme « migration »

Migration

Quand quelqu'un change son domicile, on parle de migration. Le plus souvent, on pense à la migration entre deux pays différents, c'est-à-dire quand une personne s'installe dans un autre pays. On distingue l'immigration et l'émigration. L'émigration est l'acte de quitter un pays avec l'intention de s'installer ailleurs. À l'inverse, l'immigration décrit le fait d'arriver dans un pays pour s'y installer. Du point de vue suisse, les immigrés sont donc des personnes qui immigreront en Suisse et les émigrés des personnes qui quitteront la Suisse.

États membres de l'UE et de l'AELE

Pour les personnes venant des États membres de l'UE et de l'AELE, la libre circulation des personnes (LCP) s'applique. Avec la libre circulation des personnes, les personnes venant des États membres de l'UE et de l'AELE ont le droit de résider et de travailler en Suisse, à condition qu'elles aient un contrat de travail en Suisse, qu'elles soient indépendantes ou qu'elles puissent prouver qu'elles aient suffisamment d'argent pour vivre en Suisse. Inversement, les mêmes règles s'appliquent aux Suisses dans les autres États membres de l'UE et de l'AELE.



États tiers

Premièrement, les personnes venant de pays tiers, c'est-à-dire de pays hors de l'UE et de l'AELE, ne peuvent résider et travailler en Suisse que si elles ont une bonne formation ou de nombreuses années d'expérience professionnelle. Deuxièmement, lors de l'attribution d'un poste, la priorité doit être donnée aux personnes qui vivent déjà en Suisse ou qui viennent d'un État membre de l'UE ou de l'AELE. Troisièmement, il existe des nombres maximums annuels. C'est ce qu'on appelle les contingents. Ainsi, durant l'année, seul un nombre défini de personnes venant d'un État tiers peut immigrer en Suisse.



Les requérants d'asile

Les requérants d'asile constituent un autre groupe d'immigrés. Ce sont des personnes qui fuient un autre pays pour trouver refuge en Suisse. Elles peuvent déposer une demande d'asile en Suisse et peuvent y rester si elles sont persécutées dans leur pays d'origine, par exemple en raison de leur nationalité, de leur religion ou de leurs opinions politiques.



Quiz sur les groupes de migration

Solutions de l'introduction 3 : quiz sur les groupes de migration

Les questions du quiz, y compris les réponses :

1. Ces personnes peuvent entrer librement en Suisse et y travailler.
Les personnes venant des États membres de l'UE et de l'AELE
2. Pour ce groupe, il existe des contingents d'immigration.
Les personnes venant d'États tiers
3. Ces personnes peuvent rester en Suisse si elles sont persécutées dans leur pays d'origine.
Les requérants d'asile
4. Ces personnes doivent avoir une bonne formation ou de nombreuses années d'expérience professionnelle pour pouvoir travailler en Suisse.
Les personnes venant d'États tiers
5. Ce groupe bénéficie de la libre circulation des personnes.
Les personnes venant des États membres de l'UE et de l'AELE
6. Ces personnes déposent une demande d'asile lorsqu'elles arrivent en Suisse.
Les requérants d'asile
7. Les Suisses peuvent vivre et travailler dans leur pays aux mêmes conditions.
(Les personnes venant des) États membres de l'UE et de l'AELE
8. Lors de l'attribution d'un poste, la priorité est donnée aux personnes qui vivent déjà en Suisse.
Les personnes venant d'États tiers
9. Leur séjour en Suisse est incertain dans un premier temps et dépend de la décision concernant leur demande.
Les requérants d'asile

La libre circulation des personnes

Solutions de la partie principale 1

Vous regardez en classe la vidéo easyvote « Accord sur la libre circulation des personnes ». Inscrivez des légendes pour les illustrations suivantes. Quel est leur rapport avec la libre circulation des personnes ?



Libre choix du lieu de travail et de résidence au sein des États membres de l'UE et de l'AELE

Contrat de travail dans le pays



Assez d'argent pour vivre



Travailler à son compte

Exercice 2

A) Lesquelles des affirmations suivantes sont correctes ?

Les citoyens de l'UE ou de l'AELE peuvent vivre et travailler avec leur famille dans un autre État membre de l'UE ou de l'AELE si elles ou ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- Elles ou ils ont un contrat de travail dans ce pays.
- Elles ou ils ont un passeport des États-Unis d'Amérique.
- Elles ou ils passent des vacances dans ce pay.
- Elles ou ils exercent une activité indépendante.
- Elles ou ils ont assez d'argent pour vivre.
- Elles ou ils ont le statut de réfugié.

B) Réponds aux questions suivantes :

Dans quels pays la libre circulation des personnes s'applique-t-elle ?

Que peut-on faire en tant que citoyen d'un pays dans lequel la libre circulation des personnes s'applique ?

1. Dans les pays membres de l'UE et de l'AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège)

2. Vivre et travailler avec sa famille dans un autre pays membre de l'UE ou de l'AELE si l'on

remplit les conditions susmentionnées.

Requérants d'asile en Suisse

Solutions de la partie principale 3

- Utilise les chiffres suivants et reporte-les dans le diagramme.
- Quand les chiffres ont-ils été les plus élevés ? Quelles sont les causes possibles de fuite ?

Causes possibles de fuite

2011:

- Printemps arabe : les bouleversements politiques en Afrique du Nord et au Proche-Orient ont entraîné une augmentation des mouvements de réfugiés. Des pays comme la Libye, la Tunisie et l'Égypte, où ont eu lieu de manifestations violentes et des changements de régime, ont été particulièrement touchés.
- Guerre civile en Libye : la chute de Mouammar Kadhafi a entraîné une déstabilisation du pays. De nombreuses personnes ont fui la violence ou ont utilisé la Libye comme pays de transit pour se rendre en Europe.
- Fuite de la Syrie : la guerre civile en Syrie avait déjà commencé avant le grand flux de réfugiés de 2015, ce qui a déclenché les premiers mouvements de réfugiés.

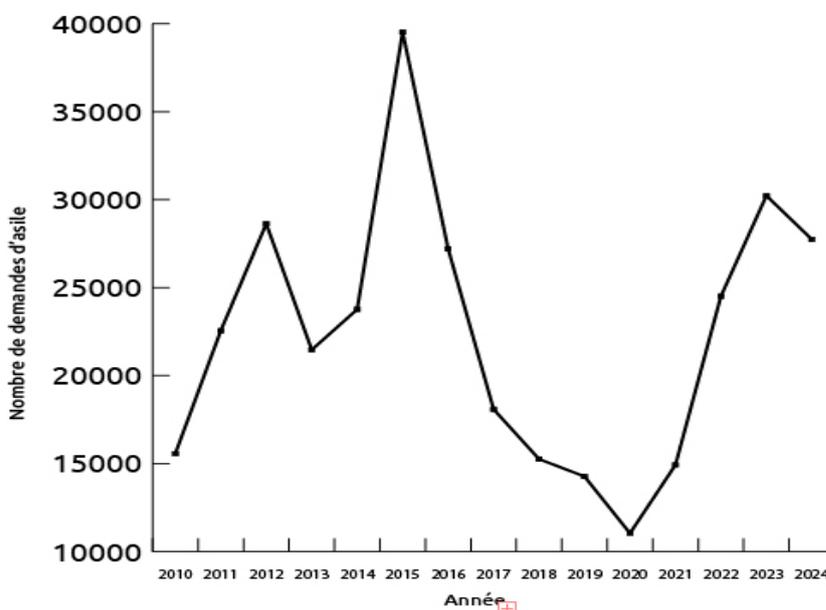
2015:

- Guerre en Syrie : la guerre civile persistante en Syrie a entraîné un mouvement de réfugiés. Des millions de personnes ont fui la violence, les attaques aériennes et l'État islamique (EI) en direction de l'Europe.
- Instabilité au Proche-Orient et en Afrique du Nord : en plus de la Syrie, des pays comme l'Irak, l'Afghanistan, la Libye et le Yémen ont connu des conflits armés qui ont contraint de nombreuses personnes à fuir.
- Détresse économique et persécution politique : dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, comme l'Érythrée, le Soudan ou le Pakistan, des personnes ont souffert de régimes autoritaires, de la pauvreté et de violations des droits de l'homme.

2023:

- Poursuite des conflits et des crises : les conflits armés persistants et de l'instabilité politique dans des pays comme la Syrie et l'Afghanistan a poussé de nombreuses personnes à chercher refuge en Europe.
- Impact de la guerre en Ukraine : la guerre en Ukraine a entraîné un nombre record de 118 millions de réfugiés dans le monde. Bien que de nombreux réfugiés ukrainiens aient cherché refuge dans les pays voisins, le conflit a augmenté la pression migratoire générale sur l'Europe.

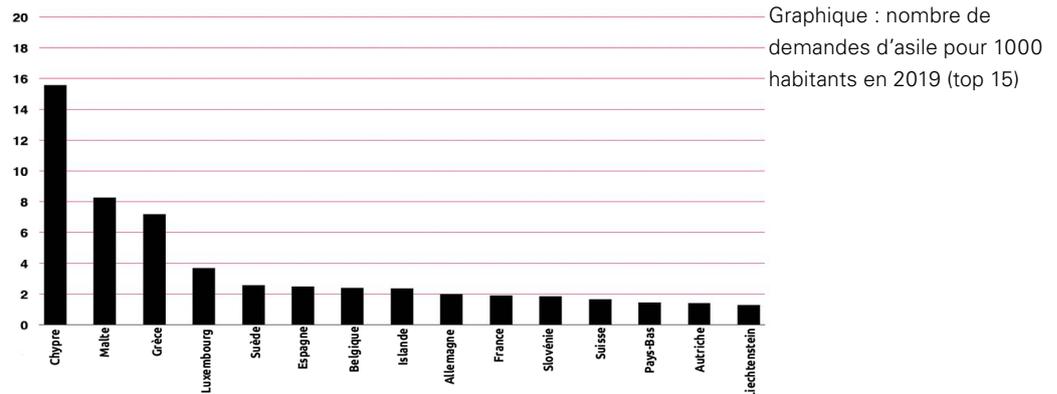
Nombre de demandes d'asile en Suisse par année



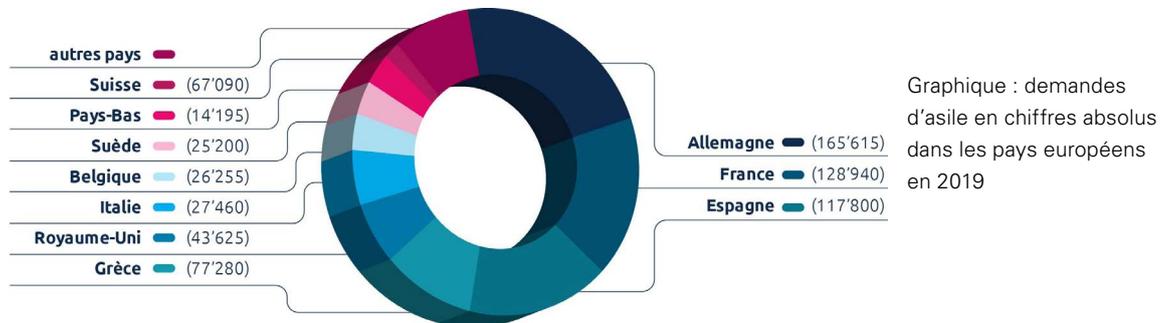
Demandeurs d'asile en Europe / dans le monde

Solution de la partie principale 3

1. Compare les deux graphiques « Nombre de demandes d'asile pour 1000 habitants » et « Demandes d'asile en chiffres absolus dans les pays européens ». Pourquoi y a-t-il des différences dans ces chiffres ?
2. Lis le texte ci-dessous. Discute du rapport entre les demandes d'asile en Europe et le nombre de réfugiés dans le monde.



Ce graphique présente le nombre de demandes d'asile par rapport à la population d'un pays. Les petits pays avec un nombre relativement élevé de demandes d'asile apparaissent ici plus haut dans le classement. Les pays avec une population importante, mais relativement peu de demandes d'asile par habitant, apparaissent plus bas.



Ce graphique présente le nombre total de demandes d'asile en chiffres absolus. Le nombre de demandes d'asile n'est pas considéré par rapport à la population du pays concerné. Les pays avec une population importante, comme l'Allemagne ou la France, ont souvent des chiffres élevés, car ils accueillent globalement plus de requérants d'asile, même si les demandes d'asile par habitant sont relativement faibles.

Le rapport entre les demandes d'asile en Europe et le nombre de réfugiés dans le monde montre une disproportion : alors que l'Europe est souvent perçue comme la principale destination des réfugiés, la plupart des personnes qui ont fui leur pays vivent en réalité dans d'autres parties du monde, notamment dans les pays en développement. De nombreux réfugiés restent dans les pays voisins de leur pays d'origine, car leur fuite est souvent de courte durée ou involontaire. Des pays comme la Turquie, le Pakistan ou l'Ouganda accueillent de nombreux réfugiés car ils sont limitrophes de zones de conflit, tandis que l'Europe est plus difficile d'accès en raison d'obstacles géographiques et de mesures de protection aux frontières. En outre, les États européens ont des procédures d'asile plus restrictives, alors que de nombreux pays d'Asie et d'Afrique offrent plus rapidement un refuge aux réfugiés, souvent sans procédure d'asile formelle.

Solutions de la conclusion 2 : position des partis

PS	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
La Suisse est-elle trop généreuse envers les requérants d'asile ?				X
Les étrangers nés en Suisse doivent-ils recevoir automatiquement le passeport suisse ?	X			
Les étrangers doivent-ils pouvoir participer aux votations et aux élections en Suisse ?	X			

UDC	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
La Suisse est-elle trop généreuse envers les requérants d'asile ?	X			
Les étrangers nés en Suisse doivent-ils recevoir automatiquement le passeport suisse ?				X
Les étrangers doivent-ils pouvoir participer aux votations et aux élections en Suisse ?				X

PLR	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
La Suisse est-elle trop généreuse envers les requérants d'asile ?		X		
Les étrangers nés en Suisse doivent-ils recevoir automatiquement le passeport suisse ?				X
Les étrangers doivent-ils pouvoir participer aux votations et aux élections en Suisse ?			X	

Le Centre	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
La Suisse est-elle trop généreuse envers les requérants d'asile ?			X	
Les étrangers nés en Suisse doivent-ils recevoir automatiquement le passeport suisse ?				X
Les étrangers doivent-ils pouvoir participer aux votations et aux élections en Suisse ?			X	